

## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

Afin de promouvoir l'application des principes en matière de développement durable et de promotion des valeurs relatives à l'Ethique Sociale et Sociétale dans l'ensemble de ses métiers et dans ses relations avec ses partenaires, Salam Gaz met en place la Charte des Achats Responsables.

Le respect de la charte est fondamental pour une bonne collaboration entre Salam Gaz et ses fournisseurs. Il est déterminant pour assurer la continuité de sa relation avec eux.

Salam Gaz compte sur ses fournisseurs et ses collaborateurs pour l'appliquer au quotidien dont les engagements de chaque partie sont déclinés ci-après :

### I. Les Engagements de Salam Gaz

Les engagements de Salam Gaz envers ses Fournisseurs et les moyens qu'elle met en œuvre sont formulés dans le cadre général présenté ci-après :

- Le respect des clauses contractuelles ;
- La Politique Qualité Sécurité Environnement ;
- Le Code Ethique ;
- La charte RSE de la CGEM ;

#### Au Niveau Opérationnel :

Salam Gaz s'engage à être équitable et transparente. Elle sélectionne ses fournisseurs de manière impartiale en fonction de critères prédéfinis et transparents incluant les exigences Santé Sécurité Environnement ainsi que le rapport qualité/prix.

Les critères d'éligibilité pour être fournisseur à Salam Gaz comportent en particulier une appréciation objective sur sa situation financière, son capital social et humain, sa situation fiscale et sociale, les performances de ses prestations à travers son portefeuille clients déjà réalisé ainsi que le respect des valeurs dictées par cette charte.

Salam Gaz s'engage à réaliser ses paiements par les moyens légaux en respectant les échéances contractuelles y afférentes.

Salam Gaz adopte une stratégie de diversification de ses fournisseurs afin d'optimiser ses coûts (rapport qualité/prix) et éviter d'être trop dépendante de certains ou de rendre d'autres trop dépendants d'elle.

## II. Les Engagements du Fournisseur

Dans le cadre de cette Charte le Fournisseur s'engage à :

- Respecter les dispositions légales nationales en vigueur en particulier celles relatives :
  - A l'âge minimal d'accès à l'emploi (minimum 15 ans révolus) et la prohibition de tout travail des adolescents au moins de 18 ans dans des conditions contraires à leur intégrité physique ou psychique ;
  - A l'emploi des travailleurs et à leur protection sociale (en particulier le paiement des cotisations à la sécurité sociale et l'assurance contre les accidents de travail et les maladies professionnelles) ;
  - A la liberté d'association, le droit d'organisation d'association syndicale ;
- Respecter les clauses contractuelles ;
- Respecter les principes de lutte contre les pratiques illicites, notamment la corruption ;
- Avoir une politique d'emploi basée sur les compétences de l'individu et ses qualifications incluant les personnes en situation d'handicap ;
- Fournir des Conditions de travail saines pour préserver l'intégrité physique de ses Collaborateurs, ses infrastructures et celles de ses Clients ;
- Appliquer les dispositions et les exigences de Salam Gaz conformément à la consigne générale de sécurité CGS107 « Mesures particulières de sécurité et d'environnement à l'usage des entreprises extérieures travaillant dans les centres d'activité » ;
- Proposer des solutions « écoresponsables » à Salam Gaz et les mettre en relief dans toute réponse à un appel d'offres ;
- Communiquer sur les caractéristiques liées à l'environnement des prestations et des produits vendus.

A cet effet et pour assurer le respect des Engagements des Parties, Salam Gaz met en place des indicateurs de suivi de l'application de la présente charte et sa mise à jour périodique.

**Directeur Général**

**Hakim KABBAJ**